

# MAIRIE DE CHERONNAC

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 novembre 2017 à 20 h 30

Suite à une demande de la trésorerie, le budget CCAS sera supprimé et transféré sur le budget communal.

Une décision modificative est prise sur le budget assainissement.

La commission des travaux s'est rendue à l'appartement du rez de chaussée du presbytère pour évaluer les travaux à effectuer dans cet appartement. Le conseil municipal décide de le rénover et des devis d'électricité, d'isolation, peinture, de revêtement de sol, plomberie et menuiserie seront demandés au mois de janvier. Les agents communaux réaliseront de nouveaux volets.

Le conseil municipal décide de changer les rambardes sur le mur devant l'église et en même temps en faire installer une sur le mur de l'autre côté de l'entrée de l'église. Des devis vont être demandés.

De plus, la commission des travaux s'est rendue au site de Peyrassoulat pour vérifier les travaux pour remplacer les protections en Châtaignier. Celles-ci seront remplacées par les agents techniques.

Une vente est en cours sur une maison à Puissenet. Cette maison a une grange qui jouxte un communal. L'agence immobilière a demandé si la commune souhaite vendre ce terrain. Le conseil municipal décide de vendre cette parcelle de 146 m<sup>2</sup> à 1€ le m<sup>2</sup> avec frais de bornage et frais de notaire à la charge des acquéreurs.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence GEMAPI doit être transférée à la communauté de communes POL. Le conseil municipal décide de réaliser l'adhésion via le syndicat « Charente amont » à GEMAPI.

Monsieur le Maire présente au conseil l'étude énergétique effectuée par le SEHV. Les consommations d'éclairage public dans le bourg ont diminué suite à la baisse d'intensité des lampadaires. Des horloges seront installées sur les chauffe-eau afin de limiter la consommation sur ceux-ci. Le SEHV a préconisé de changer la chaudière qui est vieillissante et de prévoir une chaudière à granulés qui pourrait être installée dans le nouveau local du préau.

Pour 2018-2019 le conseil envisage d'effectuer les travaux suivants :

- Restauration de la cloche, restructuration du préau, limitation de vitesse dans le Bourg, achat d'un four pour la salle des fêtes, agrandissement du cimetière, remplacement de la chaudière, création d'un appartement à la mairie, réaménagement de l'appartement au rez de chaussée du presbytère.

Le bureau de l'association « Source Vive » n'a pas été renouvelé. Une assemblée extraordinaire aura lieu le 19 janvier 2018.

Le conseil municipal décide d'acheter des arbustes pour remplacer une haie à la source et pour faire une haie le long du fossé du lotissement.

Le conseil municipal décide de rembourser aux agents les frais de déplacement dus aux formations.

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un sentier Terra aventura sur la commune.

Le conseil municipal décide de reconduire le marché festif pour 2018 mais celui-ci sera organisé sur les places du Bourg et tous les exposants seront regroupés.

**A Chéronnac, le 30 novembre 2017.  
Le Maire,**